

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-7 à L. 2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Villa du Prieuré :
LUNDI 18 MAI 2026 à 20 H 30

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2026

Finances

Budget annexe Port - ZMEL – Approbation du Compte financier unique 2025
Budget annexe Port - ZMEL – Affectation définitive des résultats 2025
Budget annexe Restaurant de la plage – Approbation du Compte financier unique 2025
Budget annexe Restaurant de la plage – Affectation définitive des résultats 2025
Travaux d'éclairage public – Chemin de la Liaz : Avenant au Plan de financement avec le SYANE

Administration générale :

Délibération relative à la formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés
Prise en charge des frais engagés par les élus
Désignation des élus dans les associations locales

Ressources humaines

Délibération fixant la composition du Comité social Territorial

Environnement

Plan de gestion du massif du Semnoz – Demande de labellisation au titre des espaces naturels sensibles

Domaine et patrimoine

Convention d'occupation précaire de locaux communaux – Association Annecy Sauvetage secourisme
Convention de superposition d'affectation entre le SILA et la commune – Chemin des Cols verts
Convention de servitude de passage à vocation publique en terrain privé – Elargissement de la voie verte
Convention de servitude pour l'implantation d'un ouvrage électrique – Tennis couverts (Station de recharge de vélos électriques)

A Sevrier, le 4 mai 2026

LE MAIRE,
Bruno LYONNAZ

